



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2003/9
27 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des pratiques juridiques
et commerciales internationales

Cinquante et unième session
17-19 novembre 2003

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Introduction

Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) s'emploie à favoriser les réformes et le développement des capacités dans les nouveaux cadres juridiques, institutionnels et réglementaires des pays en transition. À cet égard, il élabore des principes directeurs concernant les meilleures pratiques à adopter et réalise des programmes d'assistance technique pour aider les pays à les mettre en œuvre. Ces programmes s'inspirent des objectifs de la Déclaration du Millénaire de l'ONU relatifs à l'atténuation de la pauvreté, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Consensus de Monterrey, ainsi que du Sommet sur le développement durable de Johannesburg. En poursuivant ces objectifs, le Groupe de travail fait intervenir le plus possible le monde des affaires et la société civile. Ces méthodes de travail, tout comme les objectifs susmentionnés, concordent avec le plan d'action de la CEE. Le Groupe de travail agit en outre en faveur de l'harmonisation des lois et institutions qui entrent dans le cadre de l'intégration économique européenne et de l'élargissement de l'Union européenne (UE). Sa contribution à l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires favorise le développement de l'entreprise et la création de conditions propices à l'investissement étranger direct (IED), en particulier dans les pays en transition.

Sous-programmes relevant du programme de travail du Groupe

Le Groupe de travail est actuellement responsable des trois sous-programmes suivants:

- Alliance pour les partenariats public-privé, issue de l'ancien Groupe construction-exploitation-transfert (Groupe CET);
- Programme «Ressources foncières pour le développement» du Groupe consultatif de l'immobilier (GCI), y compris la proposition de mise en place d'un groupe de haut niveau chargé de la question des «droits de propriété pour les pauvres» sous la présidence de Hernando de Soto et en coopération avec l'ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement (Groupe PI).

Ces groupes consultatifs, composés d'experts provenant des secteurs tant public que privé, apportent une aide technique aux pays en transition et reçoivent des contributions extrabudgétaires, en nature et financières. Les milieux d'affaires collaborent étroitement avec eux. Afin d'encourager une coopération accrue avec le monde de l'entreprise et de faciliter la mise en œuvre des directives de l'ONU (juillet 2000) ayant pour objet d'étoffer les relations avec les milieux d'affaires dans la réalisation des objectifs de l'Organisation, le Groupe de travail a contribué à l'élaboration de «principes directeurs pour l'établissement de partenariats avec les milieux d'affaires» en tirant parti de l'expérience qu'il a acquise dans l'instauration de ces nouveaux types de partenariats.

Les rapports des trois groupes susmentionnés sont présentés au Groupe de travail à sa cinquante et unième session sous la forme de documents distincts. Le Groupe de travail est invité à se prononcer sur les différentes propositions formulées dans leurs rapports respectifs.

Perspectives et objectifs

3. Les perspectives et objectifs du WP.5 ont été systématiquement mis à jour à la lumière des transformations survenues dans la région. Le Groupe de travail peut s'enorgueillir d'avoir été à l'avant-garde en prenant des initiatives nouvelles pour que ses procédures cadrent avec les réalités contemporaines. Ces procédures consistent par exemple à organiser, le premier jour de chaque session, des forums ouverts aux représentants d'organisations non gouvernementales, à constituer des sous-groupes chargés d'aider efficacement les gouvernements à appliquer les principes directeurs élaborés à leur intention, et à débattre de nouveaux thèmes tels que l'importance de la «bonne gouvernance dans les partenariats public-privé en matière d'infrastructure».

4. L'impact de l'élargissement de l'Union européenne (UE) nécessitera de nouveaux ajustements et une coopération plus étroite entre celle-ci et la CEE. Il faudra également prêter davantage attention aux pays extérieurs à l'UE, en mettant à profit les compétences juridiques et l'expérience des pays qui, à l'issue d'un processus de transition, adhéreront à l'Union européenne en 2004. Le Groupe de travail dispose en outre d'un atout, à savoir la neutralité du cadre offert par l'ONU, ce qui lui permet d'appliquer des principes juridiques et commerciaux conformes aux objectifs de l'Organisation. Au sein de la CEE, cet organe est unique en son genre tant par son mandat que par son bureau.

5. En conséquence, il est proposé que le secrétariat convoque une équipe spéciale restreinte de représentants du WP.5 qui serait chargée de revoir le mandat et les attributions du Groupe de travail en fonction des objectifs et des perspectives dont il est question ci-dessus, et de faire rapport à la prochaine session.

Résultats attendus des travaux

6. Le Groupe de travail a organisé un forum à chacune de ses sessions et a élaboré des lignes directrices relatives aux divers aspects des pratiques commerciales, que ses membres ont approuvées. L'objectif fixé pour cette année consiste à définir des principes directeurs en matière de bonne gouvernance dans les partenariats public-privé et, par un encadrement et un appui, à accorder une assistance technique à ses divers sous-groupes (Alliance PPP, GCI, PI, etc.).

7. Il est suggéré que le groupe envisagé examine les questions suivantes:

- i) Comment améliorer l'impact des résultats attendus?
- ii) Comment mettre en place un groupe chargé des questions d'arbitrage pour faciliter la diffusion des meilleures pratiques de règlement des différends dans la région?

Thèmes des sessions du WP.5 pour les trois prochaines années

8. Le Groupe de travail décide d'ordinaire chaque année du thème à examiner lors du forum suivant. Pour obtenir un plus large appui et favoriser la compréhension, il est proposé que le Groupe de travail opère sur une base triennale «mobile» en se fondant sur des thèmes prédéfinis. Vu la modicité de ses ressources, il serait également utile que ces thèmes restent proches des domaines dans lesquels ses compétences résidaient jusqu'à présent. Le secrétariat propose donc les thèmes ci-après pour les forums et guides à prévoir au cours des trois prochaines années, sous

l'intitulé «*Amélioration des procédures judiciaires applicables aux pratiques commerciales et juridiques pour une Europe intégrée*»:

- Novembre 2004: Règlement des différends dans les affaires et le commerce-rôle de la médiation (l'objectif étant d'élaborer des principes directeurs) en coopération avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) (Cette réunion pourrait parachever les travaux de révision de la Convention de 1961 sur l'arbitrage et examiner la possibilité de rétablir, si les ressources le permettent, un groupe consultatif chargé d'aider les juristes, les pouvoirs publics et les entreprises en Europe à mieux tirer parti des systèmes de règlement);
- 2005-2006: Les nouvelles tendances du droit et de la politique de la concurrence et leur impact sur les milieux d'affaires (en coopération avec l'UE) et/ou: Enjeux de la propriété intellectuelle, (en coopération avec l'UE), l'objectif étant de montrer comment les droits de propriété intellectuelle devraient être appliqués pour stimuler l'innovation dans l'économie européenne.
